

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 13 juillet 2020, s'est réuni le 21 juillet 2020 à 18h00, salle du conseil de Quimperlé Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers : 52
En exercice : 47
Présents : 51
Votants :
Secrétaire de séance : Monique CAUDAN

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Franck BERTHET, Isabelle MOIGN, Jacques LE DOZE
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Michel FORGET, Marie-Madeleine BERGOT, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT, Christelle LAVOINE, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Robert RAOUL, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN

ABSENTS EXCUSES :

Jacques JULOUX (CLOHARS-CARNOËT), Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX), Christophe LESCOAT (MELLAC), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

POUVOIRS :

Jacques JULOUX (CLOHARS-CARNOËT) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS-CARNOËT)
 Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX)
 Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)
 Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN) a donné pouvoir à Monique CAUDAN (TREMEVEN)

DCC2020-079

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES
3-COMMISSIONS OBLIGATOIRES

CIAS : désignation de 8 membres

Comme suite au renouvellement du Conseil communautaire, l'assemblée délibérante est invitée à élire les représentants de la Communauté d'Agglomération au conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Le conseil d'administration est composé en nombre égal de membres élus par le conseil communautaire en son sein et de membres nommés par le Président. Le nombre maximum de membres s'établit à 17 : 8 membres élus, 8 membres nommés, ainsi que le Président. Parmi les membres nommés par le Président doit figurer obligatoirement un représentant de quatre catégories d'associations : UDAF, association de retraités et de personnes âgées du département, association de personnes handicapées du département, association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Aussi, l'assemblée délibérante est invitée à :

- DESIGNER les huit membres suivants pour siéger au conseil d'administration du CIAS :

- 1- Marie-Françoise LE ROCH
- 2- Marie-Louise GRISEL
- 3- Hélène LE BOURHIS
- 4- Marie-Madeleine BERGOT
- 5- Monique CAUDAN
- 6- Franck CHAPOULIE
- 7- Florence PENCHE
- 8- Martine PRIMA

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- DESIGNE les huit membres ci-dessus pour siéger au conseil d'administration du CIAS.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Sébastien MIOSSEC